

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 Juillet 2022 à 20 h 00**

**sous la présidence de
M. Victor VOGT, Maire**

Membres présents : M. Dany INGWEILER, Mme Valérie LOPEZ et M. Daniel BECK, Adjoints, M. Jacques BURGER, Mme Jacqueline AMANN, M. Georges MEYER, Maire délégué, Mmes Liliane WEBER, M. Jacky LUX (arrivé à 20h45), Mme Patricia RITTER, MM. Sacha KOENIG, Mme Sylvia LEININGER, M. Stéphane RUSCH, Mme Anne BECKER, MM. Pascal CHRISTMANN et Jean-Claude BATT, Mme Fatma EKSIN SONMEZ (arrivée à 20h10).

Absents excusés :
Mme Sabine FERNBACH
M. Lionel GABEL

Absents excusés avec procuration :
M. Alexandre RIEFFEL à Mme Sylvia LEININGER
Mme Elodie CASTELO à M. Jean-Claude BATT
Mme Stéphanie GRUNENWALD à M. Victor VOGT
Mme Isabelle CERBINO à Mme Anne BECKER

Absents non excusés :
Mme Véronique ESCARTIN
Mme Aurélie DUPARCQ
M. Ilian DOUGHOUAS
Mme Virginie HECHT

Nombre de Conseillers élus :	27
Nombre de Conseillers en fonction :	27
Nombre de Conseillers présents :	17

CALCUL DU QUORUM : 27 : 2 = 14.

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.
Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 24 Mai 2022.

ORDRE DU JOUR

I. – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Dany INGWEILER comme secrétaire de séance.

II. – COMMUNICATION DU MAIRE :

En ce dernier Conseil Municipal avant la trêve estivale, Monsieur le Maire souligne l'implication des conseillers (Municipaux, CMJ, Conseil Citoyen) lors des diverses réunions/manifestations ainsi que tout le personnel communal pour l'avancée sur les différents dossiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Invitation à une visite du Parlement Européen le 19/10/2022 à 18h30 pour les membres du Conseil Municipal mais également ceux du bureau municipal
- Réunion d'information autour du sujet du city stade le 20/07/2022 à 18h00 en mairie compte tenu des événements récents, en présence de la gendarmerie
- La CCPN a livré le dernier bulletin avant les congés d'été, certains sont encore à récupérer pour distribution
- Dans le cadre de la préemption par l'EPF Alsace de la Friche Shell Oil France, deux audiences ont eu lieu (l'une sur place et l'autre au tribunal). Le délibéré sera rendu en septembre prochain
- Dossier PEM Gare : une réunion aura lieu la semaine prochaine concernant une présentation des 3 itinéraires qui auront de potentielles conséquences sur notre projet, qui sera réadapté en fonction
- Subvention de la CEA : contractualisation votée notamment sur les fonds de soutien de l'alsacien. Il y aura lieu d'étudier ces dispositifs et d'en extraire ceux qui peuvent nous intéresser.
- Calendrier de travail 2023 : il sera présenté en septembre pour l'année 2023
- Le Plan Communal de Sauvegarde n'ayant pas pu être finalisé à temps, il n'est pas présenté à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, mais le sera ultérieurement
- Concernant la Grand'rue/voie verte : un RDV est pris avec un cabinet d'avocat concernant les dossiers en attente afin d'envisager une expropriation en l'absence de changement d'avis des propriétaires concernés

- Le chantier de la MAM avance bien, les prochaines étapes étant la pose de la chappe et la mise en peinture extérieure. L'ouverture est prévue pour octobre.
- Le chantier du Tiers Lieux / Marché Couvert : les fondations ont démarré récemment. Avant l'hiver, la charpente devrait être en place, le planning suit pour l'instant son cours.

52/2022 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUIN 2022 :

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 09 Juin 2022 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès-verbal a été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité.

53/2022 - RENOVATION D'UNE MAISON VIGNERONNE A GUNDERSHOFFEN :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rénover la maison vigneronne afin de valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, tout en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques.

Le coût de l'opération est estimé à 13 602,44 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour la rénovation de ce bâtiment public s'établit avec les pourcentages comme suit :

- 20% subvention du Conseil Régional Grand Est
- 20% subvention de la CEA
- 60% Fonds propres

Afin d'obtenir les différentes subventions, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une demande d'aide financière à ces différentes collectivités dans le cadre de leur aide à l'investissement.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera réalisé en collaboration avec les compagnons du devoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de financement prévisionnel tel que défini ;
Autorise M. le Maire à déposer toute demande de subvention auprès de tout organisme ;
Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

54/2022 - ADHESION AU PARC REGIONAL DES VOSGES DU NORD :

Monsieur le maire présente la nouvelle politique du Parc régional des Vosges du Nord, qui ouvre ses statuts à des communes « associées », situées en dehors du territoire classé Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la charte du Parc, pour leur permettre d'adhérer au SYCOPARC.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et de demander l'adhésion de la commune au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc.

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ; Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional ;

Vu la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Considérant la volonté de la commune d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'Approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- de demander l'adhésion de la commune de Gundershoffen au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,
- d'autoriser Monsieur le maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision,
- de désigner
 - M. Victor VOGT, Maire, titulaire
 - Madame Valérie LOPEZ, adjointe au maire, suppléante,

comme représentants de la commune pour siéger à l'assemblée générale des délégués du SYCOPARC.

55/2022 – CONVENTION D'OCCUPATION DU SITE MATERNELLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE GUNDERSHOFFEN :

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu, compte tenu de l'accroissement du nombre d'élèves accueillis et de l'ouverture d'un périscolaire bis, de renouveler la convention d'occupation du site de la maternelle pour les accueils périscolaires de la C.C.P.N. prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 Septembre 2021 (111/2021)

M. le Maire soumet au Conseil le nouveau projet de convention. Il précise notamment que tous les frais relatifs au nettoyage seront à charge de la CCPN.

Il y a lieu que le Conseil Municipal autorise à nouveau M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire ;
- APRES avoir délibéré DECIDE à l'unanimité
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention du site maternelle de l'accueil périscolaires avec la Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains ;
- De charger M. le Maire ou un adjoint des modalités pratiques de cette convention.

56/2022 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS – COMPTE-RENDU :

Monsieur BECK, adjoint énumère les différents points de ce compte rendu. Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 mai 2022 adressé aux membres du Conseil Municipal, ne soulève pas d'observations de leur part.

M. le Maire en profite pour remercier Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'avoir fait en sorte de garder le service des cartes d'identités à Niederbronn-Les-Bains afin de conserver ce service de proximité au bénéfice de nos administrés.

57/2022 – E.S. – RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION 2021 :

Monsieur le Maire présente le Compte-rendu d'activité 2021 d'ES.

VU le Compte-rendu d'activité de la Concession ES 2021 de la commune de Gundershoffen ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-rendu d'activité de la Concession ES 2021 tel qu'il a été présenté.

58/2022 – GRDF – RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION 2021 :

Monsieur le Maire présente le Compte-rendu d'activité 2021 de GRDF.

VU le Compte-rendu d'activité de la Concession GRDF 2021 de la commune de Gundershoffen ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-rendu d'activité de la Concession GRDF 2021 tel qu'il a été présenté.

59/2022 – SERS – RAPPORT D'ACTIVITE 2021 :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la SERS.

VU le rapport d'activité de la SERS 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activité de la SERS 2021 tel qu'il a été présenté.

60/2022 – ALSACE HABITAT – RAPPORT D'ACTIVITE 2021 :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 d'Alsace Habitat.

VU le rapport d'activité d'Alsace Habitat 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activité d'Alsace Habitat 2021 tel qu'il a été présenté.

La séance est levée à 21h00.

ORDRE DU JOUR :

- I Désignation d'un secrétaire de séance ;
- II Communication du Maire

52/2022 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 Juin 2022 ;
53/2022 – Rénovation d'une maison vigneronne à Gundershoffen ;
54/2022 – Adhésion au Parc Régional des Vosges du Nord ;
55/2022 – Convention d'occupation du site maternelle de l'accueil périscolaire de Gundershoffen ;
56/2022 – Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains – Compte-rendu ;
57/2022 – E.S. – Rapport annuel de concession 2021 ;
58/2022 – GRDF – Rapport annuel de concession 2021 ;
59/2022 – SERS – Rapport d'activité 2021 ;
60/2022 – Alsace Habitat – Rapport d'activité 2021.

Lu et approuvé

FEUILLET DE CLOTURE
Du 7 Juillet 2022

<i>Victor VOGT</i>	<i>Maire</i>	
<i>Dany INGWEILER</i>	<i>Adjoint</i>	
Valérie LOPEZ		Adjointe
Daniel BECK		Adjoint
Jacques BURGER		Conseiller
Jacqueline AMANN		Conseillère
Georges MEYER		Maire-Délégué
Liliane WEBER		Conseillère
Sabine FERNBACH		Conseillère
Jacky LUX		Conseiller
Isabelle CERBINO		Conseillère
Patricia RITTER		Conseillère
Sacha KOENIG		Conseiller
Alexandre RIFFEL		Conseiller
Sylvia LEININGER		Maire-Déléguée
Stéphane RUSCH		Conseiller
Véronique ESCARTIN		Conseillère
Lionel GABEL		Conseiller
Anne BECKER		Conseillère
Aurélie DUPARCQ		Conseillère
Stéphanie GRUNENWALD		Conseillère
Pascal CHRISTMANN		Conseiller
Ilian DOUGHOUAS		Conseiller
Virginie HECHT		Conseillère
Elodie CASTELO		Conseillère
Jean-Claude BATT		Conseiller
Fatma SONMEZ		Conseillère